

## CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL

Séance du lundi 17 février 2020

Délibération n° 202002-02

### NOTE

### NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION

Vu l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université. A ce titre l'administrateur provisoire prend l'ensemble des prérogatives du précédent président de Normandie Université.

L'administrateur provisoire de Normandie Université désigne un chargé de mission, pour la durée de sa propre mission : Thierry HEYNEN, membre d'un établissement associé, en charge de la vie étudiante, de la culture et de la communication.

Missions :

Il a pour mission de coordonner les actions menées dans le domaine de la vie étudiante, de la culture et de la communication. Il impulse et organise des projets. Il met en œuvre le schéma directeur de la vie étudiante.

Il s'appuie sur les pôles en charge de la vie étudiante, de la culture et de la communication au sein de Normandie université.

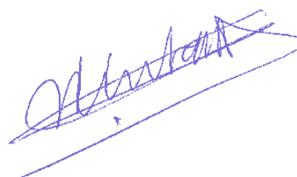
**Le Conseil d'Administration approuve la nomination désignée par l'administrateur provisoire.**

#### Résultats des votes

Pour à l'unanimité par 36 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 17 février 2020,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI,